

Plan de relance de l'économie

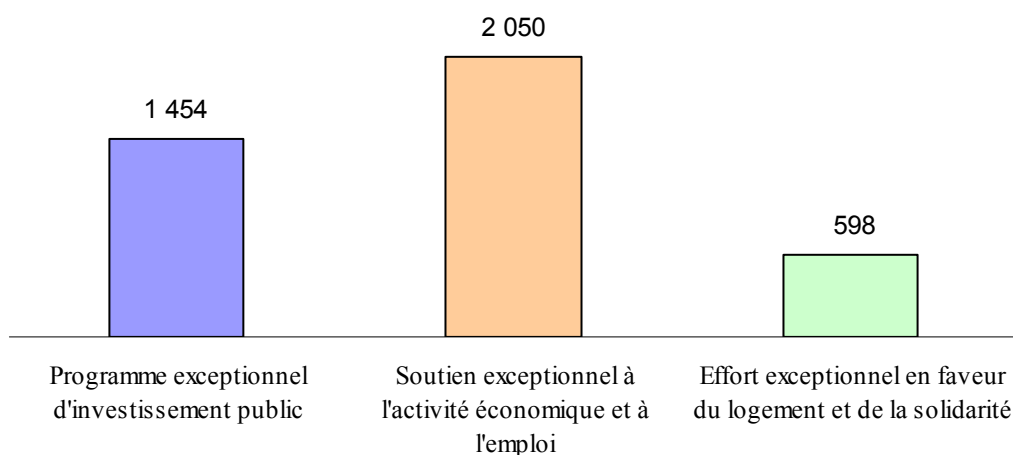
Autorisations d'engagement : 2,34 milliards d'euros
Crédits de paiement : 4,10 milliards d'euros

La mission « Plan de relance de l'économie » a été créée par la loi de finances rectificative du 4 février 2009. Elle contribue à mettre en œuvre les mesures budgétaires prévues dans le plan annoncé le 4 décembre 2008 par le Président de la République. Initialement dotée de 10,94 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 10,28 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), la mission a bénéficié d'ouvertures de crédits complémentaires dans la seconde loi de finances rectificative du 20 avril 2009, à hauteur de 2,32 milliards d'euros en AE et 2,28 milliards d'euros en CP.

La mission « Plan de relance de l'économie » a été spécifiquement créée pour mettre en œuvre le plan de relance pour les seuls exercices budgétaires 2009 et 2010.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2010
(en millions d'euros)



Le programme « Programme exceptionnel d'investissement public » a pour vocation de contribuer à la relance de l'économie en accélérant ou en intensifiant l'effort d'équipement de l'État. Les dépenses prévues portent essentiellement sur

l'investissement et constituent un effort additionnel par rapport aux investissements déjà prévus et programmés pour 2009. Les projets ont été retenus en fonction de leur impact de court terme sur l'activité économique et l'emploi et donc sur leur rapidité de mise en œuvre. Il comprend des opérations relatives aux infrastructures et équipements civils (routes, projets ferroviaires, voies navigables...), au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, aux équipements de défense et de sécurité et au patrimoine de l'État.

Le programme « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi » a notamment pour objet de desserrer les contraintes de financement du tissu économique et en particulier des PME, par la mise en place de fonds de garantie gérés par Oséo. Il apporte également un soutien au secteur de l'automobile en finançant l'aide au remplacement de véhicules anciens. S'agissant de l'emploi, les crédits du programme sont consacrés à des mesures destinées à favoriser les embauches, à maintenir l'emploi existant et à accompagner les salariés privés d'emploi ; ils financent également le plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes.

Le programme « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité » s'appuie sur le rôle déterminant du logement à la fois pour l'emploi et pour les équilibres sociaux. Au-delà de la création de 100 000 logements supplémentaires, ce programme comprend également un volet rénovation urbaine mis en œuvre par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et un volet rénovation de l'habitat privé avec la création d'un fonds de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie au sein de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat). L'effort en matière de solidarité pour 2010 est consacré à la reconduction en année pleine du revenu supplémentaire temporaire d'activité pour les salariés d'outre-mer.

2. Principales orientations pour 2010

Compléter le financement des opérations lancées en 2009

Dans le but d'obtenir un impact à court terme sur l'économie, la totalité des autorisations d'engagement a été ouverte en 2009 pour permettre le lancement de l'ensemble des opérations d'investissement prévues par le plan de relance.

Il s'agit donc de compléter en 2010 le financement en crédits de paiement des engagements relatifs aux opérations d'investissement des programmes « Programme exceptionnel d'investissement public » et « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité ».

Reconduire les mesures en faveur de l'emploi

La situation prévisionnelle de l'emploi en 2010 nécessite de maintenir les mesures d'accompagnement mises en œuvre en 2009 dans le cadre du fonds d'investissement social (FISO). La dotation inscrite à ce titre dans le PLF 2010 (programme « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi ») est majorée de 100 millions d'euros par rapport à celle de 2009 et s'élève à 1,4 milliard d'euros.

Permettre une extinction progressive de certains dispositifs initiés en 2009

L'impact de certains dispositifs sur l'économie et l'emploi et les conséquences qu'aurait leur interruption définitive en fin d'année 2009 rendent nécessaire leur reconduction partielle sur 2010. Une dotation de 240 millions d'euros est prévue pour financer une prime au remplacement des véhicules anciens de 700 euros au premier semestre 2010 et

de 500 euros au second semestre. L'aide à l'embauche dans les très petites entreprises bénéficie d'une dotation de 410 millions afin d'accompagner, pendant une durée de 12 mois, les embauches qui seront réalisées au cours du premier semestre 2010.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Pour assurer l'efficacité des mesures du plan de relance, c'est-à-dire la capacité à dépenser les crédits ouverts par le Parlement dans des délais très courts tout en assurant leur traçabilité, un effort de simplification et d'accélération des procédures administratives s'est avéré nécessaire. Il s'est traduit notamment par :

- la nomination du ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, et la mise en place d'un dispositif de suivi des actions engagées par les ministères bénéficiaires des crédits du plan de relance de l'économie ;

- le vote de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, qui comprend un ensemble de mesures de simplification des procédures dans le domaine de l'urbanisme et de la commande publique, de nature à faciliter l'exécution des programmes d'investissement du plan de relance de l'économie.

L'efficacité finale des dépenses ainsi engagées se mesure notamment à l'aune de la rapidité de consommation des crédits (en AE et en CP), qui permet de s'assurer du soutien qu'elles apportent à l'activité économique et des emplois ainsi créés ou sauvegardés.

Crédits de la mission

| En millions d'euros | LFR 2009 (1) | PLF 2010 |
|----------------------------|---------------|--------------|
| Autorisations d'engagement | 13 261 | 2 340 |
| Crédits de paiement | 12 560 | 4 102 |

(1) LFR des 4 février et 20 avril 2009

Ministre concerné :
- Mise en œuvre du plan de relance